

## **Obligation pour une adoption**

Par sasasisi, le 31/05/2014 à 20:48

bonsoir,

Pour une adoption simple faut'il obligatoirement prévenir les enfants légitimes ?

Est-ce une obligation?

MERCI pour votre réponse

Par domat, le 01/06/2014 à 09:06

bjr,

aucune obligation juridique mais pour les bonnes relations familiales, je pense que c'est souhaitable.

cdt